



SEANCE DU JEUDI 27 JUN 2024

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Finances

DELIBERATION
N°2024/n°46

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents :

Votants :

DATE D'AFFICHAGE

21 juin 2024

DATE DE CONVOCATION

19 juin 2024

OBJET:

Affectation des résultats 2023

L'an deux mil vingt quatre, le Jeudi vingt sept juin à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. JEZEK Christophe, Mme DYTRYCH Anne, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle

Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme CARRE Danyla

Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane procuration M. BROGNIET Patrick

Mme CANIAU Nathalie procuration M. DECROIX Patrick

Absents excusés : M. Julien BECOURT – M. Frédéric MUSY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats ;

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Politique de la Ville du 11 juin 2023 ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2023 ;

Constatant que les Comptes Administratifs présentent les résultats de clôture suivants :

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

BUDGET PRINCIPAL – VILLE

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat cumulé	5 530 506,69 €	1 217 129,12 €	6 747 635,81 €
Restes à réaliser 2023	0,00 €	- 2 281 105,69 €	- 2 281 105,69 €
Résultat de clôture	5 530 506,69 €	- 1 063 976,57 €	4 466 530,12 €

BUDGET ANNEXE – REGIE FUNERAIRE

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultat cumulé	- 2 452,25 €	0,00 €	- 2 452,25 €
Restes à réaliser 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture	- 2 452,25 €	0,00 €	- 2 452,25 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal – Ville :

Affecter au budget supplémentaire 2024 l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour un montant de 1 063 976,57 € et le solde de 4 466 530,12 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

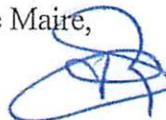
Budget annexe – Régie funéraire :

Compte tenu de la dissolution du budget annexe, affecter au budget supplémentaire 2024 du budget principal le déficit de la section de fonctionnement d'un montant de 2 452,25 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,



S. DUHAMEL.



Signée le 03/07/2024
Transmis en préfecture 03/07/2024
Publié sur le site le 04/07/2024